

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 mars 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation : 16/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le 23 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Christine HUBERT-BENDZYK, Valérie FOUREY, Jacques LEGROS, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Renny PERRIN, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Bernard VIVET.

Absents excusés : Jean-Charles MARIE, Géraldine PERRIN, Marie-Line DANDOIS, Béatrice VILEY donnant pouvoir à Bernard VIVET, Jean-Christophe LETAVERNIER, Louis QUIRIE donnant pouvoir à Isabelle ONRAED.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 FEVRIER 2022

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 février 2022 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte-rendu. Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le compte-rendu du 3 février 2022.

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

M. VANRYCKEGHEM Jean présente les comptes administratifs 2021 ainsi que les résultats réalisés pour 2021 qui ont été examinés lors de la réunion de la commission finances du 9 mars 2022.

Budget général :

Section de fonctionnement :

Recettes	831 806,39
Dépenses	- 734 047,74
Résultat de l'exercice 2021	97 758,65
Résultat antérieur reporté	+ 885 942,40
Résultat cumulé au 31.12.2021	983 701,05

Section d'investissement :

Recettes	130 490,99
Dépenses	- 195 379,38
Résultat de l'exercice 2021	- 64 888,39
Résultat antérieur reporté	+ 52 045,88
Résultat cumulé au 31.12.2021	- 12 842,51
Etat des restes à réaliser – Dépenses	- 9 020,00
Résultat cumulé après restes à réaliser	- 21 862,51

Budget annexe – Service assainissement :

Section de fonctionnement :

Recettes	77 835,17
Dépenses	- 49 522,66
Résultat de l'exercice 2021	28 312,51
Résultat antérieur reporté	+ 46 928,28
Résultat cumulé au 31.12.2021	75 240,79

Section d'investissement :

Recettes	27 160,25
Dépenses	- 35 070,29
Résultat de l'exercice 2021	- 7 910,04
Résultat antérieur reporté	+ 17 287,79
Résultat cumulé au 31.12.2021	9 377,75

PRESENTATION DES PROJETS DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Le Conseil Municipal procède à l'examen des budgets primitifs 2022, présentés par M. VANRYCKEGHEM Jean, qui ont été étudiés lors de la réunion de la commission finances du 9 mars 2022.

Budget général :

- **En section de fonctionnement :**
Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 1 749 343,54 €.
- **En section d'investissement :**
Les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de 737 332,51 €.
Les principaux investissements sont :
 - Aménagement et/ou rénovation des jardins du souvenir dans les cimetières (2^e versement)
 - Réhabilitation de la salle communale à Acqueville
 - Travaux de la chapelle (cloches) de Cesny-Bois-Halbout
 - Réfection dallage et enduit à l'intérieur de l'église d'Angoville
 - Mise en accessibilité de l'église de Cesny-Bois-Halbout
 - Travaux d'aménagement des eaux pluviales : Route de St Clair à Cesny-Bois-Halbout
 - Réfection des joints de la façade Sud de l'église de Placy
 - Etudes et honoraires architectes réhabilitation ancien EHPAD et la chapelle
 - Construction d'un local technique
 - Défense incendie : création de réserves incendie

Les investissements en attente pour inscription budgétaire sont :

- Travaux d'aménagement des eaux pluviales : Rue de la Verdière et « la Vallée » à Cesny-Bois-Halbout

004/2022 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Monsieur le Maire expose que la commission des finances réunie le 9 mars 2022 a examiné les demandes de subventions sollicitées par les associations qui sont susceptibles d'être allouées selon le tableau suivant :

Libellé	BP 2022
ADMR	710,00
Anciens Combattants Thury	100,00
Amicale des Donneurs de sang	200,00
Amicale Sapeurs Pompiers Thury Harcourt	100,00
ARA	150,00
Association Recherche médicale	350,00
Association Résidents EHPAD St Jacques	210,00
Association Sportive Maligne	700,00
Association Tennis de Table	300,00
CAUE	160,00
Cingal Football Club (Bretteville S/Laize)	60,00
Club de l' Amitié CBH	260,00
Comité Juno Canada	60,00
Espace Parents	100,00
Essor du Val Clair	90,00
Fanfare Saint Jacques	1 700,00
Fondation du Patrimoine	150,00
Football Barbery	120,00
Foyer Rural CBH	700,00
Fredie la vie au Niger	320,00
GALACQ	200,00
Judo Club de Potigny	30,00
La Rose et le Chou	30,00
OMAC cinéma	500,00
OMAC spectacle	140,00
Restos du Cœur St Rémy	200,00
Secours Catholique	150,00
Société de Chasse CBH	130,00
Judo Club St Rémy	60,00
Etoile sportive de Thury-Harcourt football	240,00
Association Baz'art	30,00
Association Kalbass' Art	100,00
APE de Cesny-Bois-Halbout	500,00
L'art est cabré	100,00
	8 950,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2022 présenté ci-dessus. Certaines d'entre elles ont un accord sous réserves d'une demande formelle.

005/2022 - VERSEMENT SUBVENTION COMMUNALE AU BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la vente du terrain situé au lieu-dit Le Saule sur la commune déléguée de Tournebu et cadastré section ZA 11, 12 et 13 pour une superficie de 4210 m² au Syndicat de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen, Eau du bassin caennais pour un montant de 50 000 € a été versée sur le budget général.

Cette acquisition réalisée par le syndicat a été faite dans le cadre de la protection des sources de Tournebu.

En application des articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT, les Service Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), quel que soit leur mode de gestion, sont soumis au principe de l'équilibre financier au moyen de la seule redevance perçue auprès des usagers. Le premier alinéa de l'article L. 2224-2 interdit aux collectivités de rattachement de prendre en charge, dans leur budget propre, des dépenses au titre de ces services. Cependant, le 7ème alinéa de l'article L. 2224-2 du CGCT dispose que le principe d'interdiction posé par le 1er alinéa n'est pas applicable aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement (M49) dans les communes de moins de 3 000 habitants. Ces SPIC peuvent donc être librement subventionnés par le budget principal de la commune.

Le Conseil Municipal, par délibération n° 19/2021 en date du 24 février 2021, a décidé de virer, sous forme de subvention communale, le montant de 50 000 € au budget annexe du service assainissement afin de contribuer au financement du projet des travaux d'extension des réseaux d'eaux usées sur les communes déléguées de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu.

Le schéma comptable prévu en 2021 en section de fonctionnement au budget principal et au budget annexe était le suivant :

- Inscription au compte 657364 pour le budget principal
- Inscription au compte 74 pour le budget annexe - service assainissement

Il s'avère que ce schéma comptable n'est pas correct étant donné que cette subvention est destinée à subventionner des travaux d'investissement.

Par conséquent, le schéma comptable à prévoir en 2022 :

- Au budget annexe – service assainissement :
 - Inscription au compte 1314 – Subvention d'équipement commune
- Au budget principal :
 - Inscription au compte 2041642 – Fonds de concours

Par ailleurs ce fonds de concours, inscrit au budget principal, sera amorti en 1 an et cet amortissement sera neutralisé en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Réaliser le versement d'une subvention communale d'un montant de 50 000 € au budget annexe – Service assainissement selon les conditions présentées ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour ce versement.
- Annuler la délibération n° 19/2021 prise en date du 24 février 2021

006/2022 - SYNDICAT DE SECRETARIAT DE LA REGION DE CESNY-BOIS-HALBOUT – PARTICIPATION FINANCIERE 2022

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2022 du Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout a été voté le 4 février 2022 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 002 en date du 4 février 2022.

Pour la Commune de Cesny-Les-Sources, la participation financière s'élève à 96 011 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2022 pour un montant de 96 011 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2022 par le Syndicat de Secrétariat de la Région de Cesny-Bois-Halbout.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

007/2022 - SIEPC TOURNEBU/MOULINES – PARTICIPATION FINANCIERE 2022

Monsieur le Maire informe que le budget primitif 2022 du Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal (SIEPC) a été voté le 3 février 2022 et les participations financières de chaque commune membre ont été votées par délibération du comité syndical n° 005/2022 en date du 3 février 2022.

Pour la commune de Cesny-Les-Sources, la participation financière s'élève à 136 524€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Adopter la participation financière 2022 pour un montant de 136 524 € suite à l'élaboration et au vote du budget primitif 2022 par le Syndicat Intercommunal d'Entretien du Patrimoine Communal.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'opération nécessaire pour le paiement de cette participation.

CHAPELLE : DENOMINATION DES CLOCHES

Monsieur le Maire rappelle que les cloches de la chapelle sont prévues d'être changées par l'entreprise BIARD-ROY. De nouvelles cloches seront coulées. Avant d'effectuer ces travaux, il est nécessaire de donner un nom de baptême aux nouvelles cloches. Ces travaux sont subventionnés par le Département, la DRAC, la Fondation du Patrimoine et par des donateurs.

Monsieur le Maire propose de donner aux deux nouvelles cloches les prénoms suivants : Maurice et Blanche.

→ Maurice Doublet : principal donateur pour la restauration de la chapelle qui est décédé et lui rendre hommage pour ce don.

→ Blanche Lejeune : Première centenaire qui a vécu à Cesny-Bois-Halbout et est décédée à la maison de retraite.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord pour donner ces prénoms proposés par Monsieur le Maire.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES – PERMANENCES DES BUREAUX DE VOTE

Monsieur le Maire propose d'organiser les permanences des bureaux de vote pour les élections présidentielles prévues les 10 et 24 avril 2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ▶ **Formation premiers secours** : La compagnie d'assurance GROUPAMA propose une formation gratuite d'une durée de 2 heures sur les premiers secours. Cette formation est ouverte aux élus, au personnel et aux administrés avec un effectif maximum de 15 personnes.
- ▶ **Gendarmerie de Thury-Harcourt-Le Hom** : La gendarmerie propose aux élus une formation intitulée « les élus contre les incivilités » et une visite de Centre Opérationnel de la Gendarmerie à la caserne « Le Flem » à Caen.
- ▶ **Problème de déjections canines** : Monsieur VANRYCKEGHEM signale que les agents techniques et également certains habitants se plaignent de l'incivilité concernant les déjections canines sur les espaces verts et voies publiques. Si un chien en divagation est pris sur le fait, il sera immédiatement mis en fourrière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.